

Image not found or type unknown



# indemnité licenciement et convention collective

Par **eucalyptus**, le **13/09/2012** à **09:25**

Si une convention collective donne des indemnités de licenciement inférieures à l'indemnité légale pouvons nous obliger l'employeur à payer l'indemnité de licenciement légale ?

Par **P.M.**, le **13/09/2012** à **09:36**

Bonjour,

Bien sûr, en raison du principe de faveur qui implique que c'est la disposition la plus favorable au salarié qui s'applique entre le Code du Travail ou autre disposition légale, la Convention Collective et le contrat de travail...

J'ajoute que c'est fréquemment le cas depuis la Loi 2008-596 du 25 juin 2008...